



**AGENCE  
LANDAISE  
POUR  
L'INFORMATIQUE**

Compte-rendu de séance  
Du lundi 11 décembre 2006

Le 11 décembre 2006, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil Général des Landes à Mont-de-Marsan, sous la présidence de M. Jean BOURDEN, 1er Vice-président du Syndicat Mixte.

Assistaient à la réunion :

Pour la représentation du Conseil Général des Landes :

Xavier FORTINON

Jean-Louis PEDEUBOY

Bernard SUBSOL

Pour la représentation des Communes :

Jean-Jacques CARRAU, Maire de Tilh

Henri DAUGA, Maire d'Aurice

Pierre DUFOURCQ, Maire de Grenade

Claude GUIBERT, Maire de Bas-Mauco

Monique LUBIN, Maire d'Aubagnan

Marie-Pierre SENLECQUE, Maire de Le Sen

Pour la représentation des Communautés de communes :

Jean BOURDEN, Président de la Communauté de communes de Mimizan

Pour la représentation des Etablissements publics : Claude ROBERT, Vice-président du CCAS de Saint-Julien-en-Born

François SALLIBARTAN, délégué de l'ADACL

Avaient donné procuration :

Robert LESFAURIES à Claude ROBERT, Henri EMMANUELLI à Jean-Louis

PEDEUBOY, Michel ETCHAR à Xavier FORTINON, Jean-Claude DEYRES à Jean-Jacques CARRAU

Etaient excusés :

Pour les membres du Comité Syndical : Claude NERIN, Jacques MOMAS, Jean-Marc LARRE, Fernand SANGLA, Eric KERROUCHE, Jean-Claude DEGERT

- Mme ETIENNE : Payeur Départemental des Landes

Etaient présents : Pour l'ALPI : Renaud LAGRAVE, Pascale SERE

Secrétaire de séance : Jean BOURDEN  
Date de convocation : 07 novembre 2006

---

Concernant la réunion du Comité Syndical du 23 octobre 2006, le procès-verbal ne nécessite pas d'approbation.

Il a été transmis à l'ensemble des membres du Comité Syndical et des adhérents de l'ALPI.

---

### **1) Ouverture du débat d'orientations budgétaires.**

Le Président a informé l'assemblée que, conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat sur les orientations budgétaires doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Les principales mesures en discussion concernent les chapitres et programmes suivants :

#### **Activités et services :**

Depuis le passage en Syndicat Mixte, les orientations budgétaires de l'ALPI évoluent considérablement.

Après 3 années de fonctionnement, les activités se sont développées et vont continuer à croître dans des domaines très divers, surtout ceux liés au développement des moyens de communication et à la modernisation de la fonction publique territoriale.

- **2004** a été l'année de mise en marche avec la reprise de l'activité du service « Assistance logiciel » de l'ADACL, avec lequel ont été choisis de nouveaux logiciels de gestion financière et de paye/GRH.

- **2005** a été l'année des installations de ces logiciels et, également, celle de la mise en place d'une solution mutualisée de dématérialisation des procédures des marchés publics, à laquelle 214 collectivités sont, à ce jour, adhérentes.

- **En 2006**, une solution mutualisée d'hébergement, de création et de gestion de sites internet (Webpublic40) a vu le jour, afin de permettre à toutes les collectivités, quelle que soit leur taille, de disposer d'un outil simple, puissant, évolutif et gérable de façon autonome.

Toujours en 2006, le service « Assistance logiciel » s'est enrichi d'un logiciel de gestion de soins infirmiers à domicile (Ménestrel) venant compléter ceux relatifs à l'aide à domicile (Perceval- Lancelot et Arlequin), au portage des repas (Agapes), à la télégestion (Domatrel) et au recensement des personnes vulnérables (plan canicule).

Un logiciel de gestion des cimetières a été également mis à disposition des mairies. Une vingtaine de sites sont ou seront installés prochainement. De nouvelles présentations de ce logiciel ont été faites courant novembre afin qu'un maximum de mairies prennent connaissance de cet outil.

Le service « Assistance matériel » a mis en place deux services gratuits :

- la sauvegarde à distance des données pour tous les adhérents aux logiciels de gestion financière, paye/GRH, aide sociale, élections et état civil,

- une maintenance à distance, par le biais du logiciel Inquiero, acquis par l'ALPI et via Internet, qui évitera, dorénavant, à l'adhérent l'achat du logiciel spécifique et de ses mises à jour Symantec PC Anywhere.

- **Pour 2007**, il est prévu l'acquisition, pour mise à disposition des collectivités :

- D'un logiciel de gestion des services aux familles,
- D'une solution de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et autres télé-procédures.

Une nouvelle prestation, validée lors des réunions cantonales, verra également le jour, début 2007, pour accentuer la sécurité sur les postes de travail et faciliter la gestion : il s'agit d'un « pack sécurité » comprenant un antivirus, un anti-spam, la télémaintenance par internet, une boîte aux lettres électronique sécurisée et une assistance sur l'ensemble.

### **Agents :**

L'effectif de l'ALPI est actuellement de 27 agents (7 titulaires et 20 contractuels). Il est à noter qu'au 1<sup>er</sup> février 2007, l'ALPI aura intégré tous les emplois-jeunes (9 au total, soit une disparition des aides de l'Etat de 332000 € sur 3 ans). Une formation pour la préparation au concours de technicien supérieur territorial a été mise en place pour 7 agents inscrits pour mars 2007.

Il en sera fait de même en 2008, pour 7 agents supplémentaires, ceci afin de leur faciliter l'accès aux concours et ainsi accélérer leur intégration dans la fonction publique territoriale.

Une nouvelle loi sur la réforme de la fonction publique territoriale est en préparation. Elle est susceptible d'apporter des modifications au niveau de la carrière des agents titulaires et non titulaires. Il conviendra d'en tenir compte.

### **Maison des Communes :**

Le déménagement de l'ALPI et l'installation dans la Maison des Communes devraient avoir lieu dans la première quinzaine de juillet 2007. Les répercussions financières seront importantes en terme de loyers et de charges de fonctionnement, (147000 € à la Caserne Bosquet contre 93000 € à l'Espace Harbaux). La surface privative de l'ALPI passera de 310 m<sup>2</sup> à 630 m<sup>2</sup>. De plus, des investissements sont à prévoir en matière de mobilier, téléphonie et signalétique.

Le Président a proposé à l'assemblée les éléments suivants pour fonder le débat d'orientations budgétaires :

*Au niveau du budget principal*

*Recettes de fonctionnement*

70 - Produits des services

- Assistance matériel informatique : pas d'évolution notable par rapport à 2006, les recettes devraient être stables.

- Assistance aux logiciels :

- JVS - Apologic/Domatel : les recettes seront identiques.

- Ménestrel : nouvelle recette de maintenance suite à l'installation du logiciel de gestion des soins infirmiers à domicile.
  - Gestion des cimetières : nouvelle recette de maintenance après les premières installations du logiciel dans une dizaine de mairies, en 2006.
- Assistance Webpublic40 : onze sites ont adhéré à cette prestation en 2006 et seront donc renouvelés. Une dizaine de nouveaux sites devraient adhérer en 2007. Cette ligne budgétaire va donc évoluer.
- Mise à disposition de la solution de dématérialisation des procédures des marchés publics : la recette envisagée est quasiment identique à celle de 2006. Des actions sont toujours menées afin d'inciter un maximum de collectivités à rejoindre cette solution.
- Formation PRF (Programme Régional de Formation) : la convention avec le Conseil Régional sera vraisemblablement reconduite pour 2007.

#### 74 – Dotations et participations

- Adhésion à l'Extranet départemental : 470 collectivités sont adhérentes à l'ALPI au 31/12/2006. Les recettes seront stables.
- Les subventions CNASEA destinées à aider au financement des emplois-jeunes disparaissent, le dernier contrat emploi-jeune se termine le 31 janvier 2007. (- 332 000 € d'aides en 3 ans).
- La participation de fonctionnement du Conseil Général : une participation plus importante sera nécessaire en raison de l'augmentation des charges liées au déménagement et à l'installation dans la Maison des Communes, pour l'aide au développement de l'administration électronique et la pérennisation des emplois-jeunes (290 000 € ont été demandés contre 190 000 € en 2006).
- Une subvention est attribuée par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), dans le cadre du Fonds de Modernisation d'Aide à Domicile, pour un montant de 20 000 €

#### 75 – Autres produits de gestion courante

- Diffusion des logiciels de gestion financière, paye et GRH : cette ligne budgétaire progresse car 4 collectivités, à ce jour, ont manifesté leur intention d'installer les logiciels distribués par l'ALPI. Compte-tenu des contraintes imposées par les trésoreries suite au passage sur « Hélios », il est possible que de nouvelles structures se tournent vers l'ALPI.
- Diffusion du logiciel de portage des repas (Agapes) : quelques collectivités ont, à ce jour, manifesté un intérêt pour ce logiciel, sans toutefois concrétiser.
- Diffusion du logiciel de gestion des cimetières : les recettes devraient progresser. De nombreuses mairies, à ce jour une vingtaine, manifestent leur intention de se doter de cet outil.
- Mise à disposition d'une solution de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et autres téléprocédures : des recettes sont envisageables mais difficilement quantifiables pour l'instant.
- Les produits divers de gestion seront en augmentation en raison de la facturation, dans le cadre de la mutualisation des moyens pour gérer la Maison des Communes, des charges de personnel mise à disposition du pôle commun pour la gestion, l'accueil et la plate-forme de ressources numériques.

## *Dépenses de fonctionnement*

### 011 – Charges à caractère général

- Ce chapitre augmente de façon significative. En effet, l'installation dans la Maison des Communes entraîne une augmentation du loyer à partir du mois de juillet 2007.
- Les charges de fonctionnement seront également supérieures mais, toutefois, limitées en raison de la mutualisation des moyens. Une convention de partenariat sera signée avec le CDG, structure gestionnaire.
- Pour 2007, outre les charges de fonctionnement, il y a lieu de prévoir le paiement d'une participation pour le financement des investissements réalisés en commun tels que l'installation téléphonique, l'équipement de la salle blanche, la signalétique, etc...

### 012 – Charges de personnel

- Une revalorisation des rémunérations, pour les agents en CDI, pourra être envisagée en fonction de la nouvelle loi sur la fonction publique.
- La création d'un poste en CDD pour 6 mois, renouvelable éventuellement, est également budgétisée pour faire face au surcroît de travail sur Webpublic40 et sur la dématérialisation.

### 65 – Autres charges de gestion courante

Ce chapitre devrait rester stable, les contrats de maintenance des logiciels avec les fournisseurs concernés ne sont que très peu revalorisés.

### 68 – Dotations aux amortissements et provisions

La dotation aux amortissements sera encore relativement importante, l'amortissement de l'essentiel des logiciels ne diminuera, de façon significative, qu'à compter de 2008.

### 023 – Virement à la section d'investissements

Rien n'est prévu en 2007, l'excédent d'investissements est important et suffisant.

## *Au niveau des investissements*

Les investissements seront importants et porteront notamment sur l'équipement en mobilier de bureaux pour les futurs locaux, les appareils téléphoniques, la signalétique du bâtiment et le matériel informatique.

En matière de logiciels, l'achat de licences pour la gestion des cimetières devrait augmenter.

## *Au niveau du budget annexe*

Ce budget n'évolue pas. Les recettes sont toujours constituées par des prestations d'assistance maintenance aux associations, de formations pour la Chambre de Métiers et l'hébergement des sites internet. A noter que ce dernier devrait diminuer pour être transféré vers Webpublic40.

**Le Comité Syndical**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **a décidé** :

- **D'approuver** les orientations budgétaires ci-dessus.

## **2) Création d'un emploi de développeur informatique/service « création de site internet ».**

Le Président a rappelé à l'assemblée que, depuis un an, un nouveau service est proposé aux collectivités « webpublic40 » pour leur permettre de créer et administrer un site Internet de qualité professionnelle à l'aide d'un outil simple et évolutif.

Pour faire face à la demande croissante des collectivités (déjà onze collectivités ont adhéré à ce service et une dizaine devrait donner suite en 2007) l'ALPI ouvre un poste de technicien développeur intégrateur.

L'agent exercera ses fonctions dans le cadre du télétravail et aura principalement les tâches suivantes :

- le suivi, l'intervention et la maintenance des sites Internet développés avec webpublic40
- le développement des applications supplémentaires pour webpublic40.

Il sera recruté, à compter du 16 février 2007, sous contrat à durée déterminée de six mois, renouvelable, sur la base de l'alinéa 4 de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée : *lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.*

**Le Comité Syndical**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **a décidé** :

- **De procéder** à la création pour 6 mois, renouvelable, à compter du 16 février 2007, d'un emploi de technicien développeur à temps complet,
- **De prendre acte** que l'agent recruté bénéficiera d'une rémunération mensuelle basée par référence à l'indice brut 413, indice majoré 369, afférent au 7<sup>ième</sup> échelon du grade de Technicien Supérieur Territorial,
- **De donner** délégation au Président pour les formalités liées au recrutement.

## **3) Adoption du règlement intérieur du Comité Syndical de l'ALPI**

Le Président a rappelé à l'assemblée qu'une commission ponctuelle avait été constituée pour préparer le règlement intérieur de l'assemblée délibérante de l'ALPI.

Lors de la réunion, la commission a présenté le projet.

**Le Comité Syndical**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **a décidé** :

- **D'adopter** le règlement intérieur du Comité Syndical,
- **De donner** délégation au Président pour signer les actes nécessaires.

## **4) Marchés publics**

- Concernant le marché « Fourniture d'un logiciel de gestion des services aux familles pour le compte de certaines collectivités adhérentes de l'ALPI assorties de prestations de maintenance, assistance et formation » (marché en procédure adaptée).

Le Président a rappelé à l'assemblée qu'une délibération avait été prise pour le lancement d'un marché relatif à la fourniture d'un logiciel de gestion des services aux familles. Ce

logiciel permettra de gérer les inscriptions scolaires, les crèches, les haltes-garderies, les centres de loisirs sans hébergement et la gestion des relais assistantes maternelles.

Suite à l'ouverture des offres et pour apprécier la valeur technique du logiciel, quatre candidats ont été invités pour une démonstration.

Une commission technique interne avait été constituée pour apprécier les critères de choix, l'ergonomie et les fonctionnalités du logiciel.

Le titulaire du marché est la société ABELIUM située à Saint-Malo. Le contrat, notifié d'ici la fin de l'année, sera conclu pour une durée de 36 mois.

**Le Comité Syndical**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **a décidé** :

- **D'approuver** le marché avec la société ABELIUM pour une durée de 36 mois,
- **D'autoriser** le Président à signer le marché.

- Concernant le marché « Location et entretien de véhicules affectés aux services de l'ALPI »

Le Président a rappelé, qu'en 2004, un marché avait été lancé pour la location de 11 véhicules neufs pour les services de l'ALPI.

Ce marché arrive à terme l'année prochaine et, donc, une nouvelle consultation sera lancée comme suit :

Lot 1 : Berline – segment des citadines

Lot 2 : Véhicules utilitaires légers

Les prestations, objet des deux lots, ci-dessus, seront attribuées, à la suite d'une procédure adaptée, soit à un seul prestataire ou à deux prestataires.

L'estimation des besoins s'élève, sur 36 mois, à 101 000 €HT pour 11 véhicules. Egalement, des services supplémentaires ont été demandés dans le marché comme l'entretien et la pose de logos sur les portières.

Comme tenu du seuil estimé de l'opération, la consultation fera l'objet :

- d'une publicité nationale sur le site du BOAMP
- d'une publicité sur le site internet : [marchespublics.landespublic.org](http://marchespublics.landespublic.org)

**Le Comité Syndical**, après en avoir délibéré à l'unanimité, **à décidé** :

- D'approuver** le lancement du marché en procédure adaptée, conformément à l'article 28 du code des marchés publics,
- **D'approuver** le dossier de consultation des entreprises,
- **De prendre acte** de l'estimation des besoins prévue qui correspond à une dépense prévisionnelle globale de 101 000 €HT,
- **D'autoriser** le Président à signer le marché.

- Concernant le marché « Mise en œuvre d'une solution de dématérialisation des actes des collectivités au contrôle de légalité »

Le Président a fait un point sur l'état d'avancement du marché :

- 30 dossiers électroniques ont été retirés
- 6 sociétés répondant aux spécificités du cahier des charges ont déposé une offre.

Les 6 candidats ont été convoqués pour une démonstration qui a eu lieu le 04 décembre, une autre aura lieu le 20 décembre.

Le Président a rappelé les fonctionnalités de la solution :

- respect du protocole ACTES énoncé par le Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire
- intégration des flux HELIOS, PES
- insérée au portail « landespublic.org »
- assurant l'authentification, la sécurisation des envois, l'intégrité, la disponibilité et l'horodatage.

Le titulaire sera porté à la connaissance des membres du Comité Syndical.

- Marché « Fourniture de prestations de maintenances, d'hébergement de la plate-forme de dématérialisation des procédures de marchés publics basée sur la solution LOCAL TRUST MPE ».

Le Président a rappelé que le marché, lancé en 2004, sur l'acquisition d'une plate-forme de dématérialisation des procédures de marchés publics prend fin le 20 décembre 2006.

Une consultation a été lancée. 7 sociétés ont retiré électroniquement un dossier et 2 ont répondu.

Le titulaire du marché est la Société ATEXO. Le contrat a été signé pour une durée de 24 mois.

La prestation d'hébergement, de maintenance, d'assistance s'élève à 30 960 €HT, somme à laquelle va s'ajouter des modules liés à l'application du nouveau code des marchés publics.

- Marché « Achat de licences de logiciels antivirus pour les collectivités adhérentes de l'ALPI »

Le Président a informé l'assemblée qu'un marché a été lancé sur la fourniture d'antivirus et de mises à jour pour l'ALPI et ses collectivités pour assurer la protection des postes informatiques.

La consultation lancée selon la procédure adaptée, d'une durée de 48 mois, est un marché à bons de commandes avec des quantités minimum et maximum.

Lors du prochain Comité Syndical, le Président rendra compte de la procédure de marché.



## 5) Procédures marchés publics – Maison des Communes

Le Président a rappelé que l'ALPI a été amenée à se prononcer à plusieurs reprises sur l'aménagement de la Maison des Communes au sein de la caserne Bosquet.

La Maison des Communes regroupera les collectivités suivantes :

- Centre de gestion de la fonction publique territoriale
- Agence départementale d'aide aux collectivités locales
- Agence landaise pour l'informatique
- Association des maires des Landes
- Ecole nationale de musique et de danse des Landes
- Antenne départementale du CNFPT

La gestion de cet ensemble immobilier sera assurée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale. Il sera chargé d'organiser l'ensemble des opérations des marchés publics dans le cadre des groupements de commandes.

Le but de ces groupements est de mutualiser les commandes afin de pouvoir réaliser des économies d'échelle et de gestion. A cette fin, une convention a été rédigée entre les membres du groupement pour chaque type de marchés.

Pour le début de l'année 2007, les marchés prévus sont :

- téléphonie, internet
- nettoyage des bureaux
- mise en place de la signalétique
- achat de mobilier de bureau
- achat de matériels informatiques
- déménagement

Le Président a rappelé, également, que pour chaque marché, une délibération doit être prise sur l'adhésion de l'ALPI au groupement de commandes et que cette dernière sera aussi représentée au sein de la commission d'appel d'offres du groupement.

Pour cela, la commission d'appel d'offres de l'ALPI a désigné un représentant titulaire et un représentant suppléant.

**Le Comité Syndical**, après en avoir délibéré à l'unanimité, **à décidé** :

**-D'adhérer** aux groupements de commandes constitués pour les marchés suivants :

- téléphonie, internet
- nettoyage des bureaux
- mise en place de la signalétique
- achat de mobilier de bureau
- achat de matériels informatiques
- déménagement

**- D'approuver** les termes des conventions constitutives des groupements de commandes.

**- De valider** le choix des représentants de la CAO de l'ALPI à celle du groupement :

- Représentant titulaire : M. Pedeuboy
- Représentant suppléant : M. Dufourcq

**- D'autoriser** le Président à signer les conventions et toutes les pièces en découlant.

## 6) Adhésion à l'APRONET

Le Président rappelle à l'assemblée, qu'en 2006, l'ALPI a adhéré à l'APRONET qui est l'Association des professionnels internet des collectivités publiques locales.

Pour 2007, le renouvellement s'avère nécessaire pour continuer la participation de l'ALPI aux groupes de travail permettant la mise en commun des compétences de développement, d'évolution en terme de métiers, de technologies, de services à l'utilisateur.

L'adhésion pour 2007 s'élève à 750 euros.

**Le Comité Syndical**, après en avoir délibéré à l'unanimité, **à décidé :**

- **D'approuver** le renouvellement de l'adhésion à l'APRONET
- **D'autoriser** le Président à verser à l'APRONET le montant de la cotisation s'élevant à 750 euros pour 2007,
- **D'autoriser** le Président à signer les documents.

## 7) Signature de conventions

- Convention partenariat ALPI/CAF

Le Président a informé que l'ALPI va proposer le logiciel de gestion des services aux familles aux structures associatives gérantes d'un service public : les centres de loisirs, les crèches, les écoles...

Ainsi, l'ALPI et la CAF vont renforcer le principe de mutualisation des moyens par le biais d'un partenariat.

Ce même type de partenariat sera proposé entre l'ALPI et les structures associatives qui utiliseront ce logiciel. Le modèle de convention a été validé par les services de l'Etat et sera mis en place en début d'année 2007.

**Le Comité Syndical**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **à décidé :**

- **D'approuver** les termes de la convention de partenariat entre l'ALPI et les structures associatives
- **D'approuver** le partenariat qui va naître en la CAF et l'ALPI
- **D'autoriser** le Président à signer les conventions et toutes les pièces en découlant.

- Convention ALPI/Direction Départementale du Travail et de l'Emploi

Le Président a informé que l'ALPI va réaliser, avec l'outil webpublic40, un intranet pour la DDTE.

Une convention a été rédigée précisant le coût de la prestation et les conditions de réalisation.

**Le Comité Syndical**, après en avoir délibéré à l'unanimité, **à décidé :**

- **D'approuver** les termes de la convention
- **D'autoriser** le Président à signer les conventions et toutes les pièces en découlant.

## 8) Questions diverses.

- Nouvelles adhésions et modifications des attributions.

Conformément aux statuts, le Comité Syndical doit valider les nouvelles adhésions et les modifications afin qu'un arrêté préfectoral modificatif entérine ces dernières.

Nouvel adhérent :

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de parcs d'activités économiques sur le territoire de la communauté de communes du Seignanx.

Modification attribution :

Mairie Soorts-Hossegor, Syndicat Intercommunal d'Irrigation de la Région de Meilhan, Landes Foncier, Mairie de Montgaillard.

**Le Comité Syndical**, après en avoir délibéré à l'unanimité, **a décidé** :

- **D'approuver** le nouvel adhérent et les modifications des attributions,
- **D'autoriser** le Président à signer les documents nécessaires.

La séance est levée à 18 h 45.

Le 1<sup>er</sup> Vice-président du  
Syndicat Mixte Départemental ALPI  
Jean BOURDEN